



Nouvel article

publié le 05/11/2010 - mis à jour le 18/11/2010

Cette année, tu entres en sixième. Ce n'est pas seulement un changement de classe comme les années précédentes : c'est aussi la découverte de tout le collège où tu vas passer quatre ans de ta vie.

C'est le début des études secondaires. Pendant les premiers jours, il y a beaucoup à découvrir et à comprendre.

- ▶ I - Découvrir de nouveaux lieux
- ▶ II - Découvrir des personnes
- ▶ III - Découvrir des règles
- ▶ IV - Découvrir de nouvelles responsabilités (délégués des élèves)

I - Découvrir les nouveaux lieux

La salle de classe est la même pour les principales disciplines (ex : français, histoire etc...) mais on en change pour certaines matières pendant l'interclasse (durée de 5 à 10 mn).

Les salles de classe sont en général numérotées et les numéros commencent souvent par le même chiffre que l'étage .

Il existe une salle de permanence

Lorsqu'il y a une heure libre entre deux cours, les élèves ne sortent pas du collège. Ils vont en salle de permanence. Un(e) assistant(e) d'éducation est là pour maintenir le calme et aider éventuellement les élèves à effectuer leurs exercices.

Le Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.)

Le CDI est un lieu de travail et de lecture. On trouve des livres et des revues, des documentaires, des romans ...mais aussi des ordinateurs pour utiliser des cédéroms ou se connecter à l'internet (sous réserve d'avoir signé la charte internet). On peut travailler en groupe pour préparer un exposé, demander de l'aide pour son travail au documentaliste ou tout simplement lire pour le plaisir.

Le self (on dit aussi restaurant scolaire ou réfectoire). Les élèves qui déjeunent à la cantine, sont des demi-pensionnaires. On appelle " externes ", ceux qui ne déjeunent pas à la cantine.

La cour est faite pour se détendre pendant les récréations (une le matin, une l'après-midi)

L'infirmerie : si un(e) élève se blesse, ou s'il (elle) est malade, on l'emmènera à l'infirmerie. L'infirmier est présent les mardis, mercredis et jeudis.

II - Découvrir les personnes

Le collège accueille des élèves de la 6ème à la 3ème. Certains d'entre eux, en SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) pourront à partir de la 4ème se préparer à un métier en travaillant notamment en atelier. Les élèves de 6ème viennent de différentes écoles primaires.

Au collège, ce n'est pas comme à l'école primaire, les disciplines (matières), sont enseignées par différents professeurs (professeur de maths, de français, etc...). Le professeur principal est celui qui accueille les élèves le jour de la rentrée scolaire. Responsable d'une classe, il veille à la bonne intégration des élèves . Il établit le trait d'union entre élèves, professeurs, et parents. Les parents peuvent demander à le rencontrer pour faire le point avec

lui. Les élèves peuvent aller le voir, s'ils ont des conseils à demander ou des questions à poser. D'autres adultes s'occupent des élèves et du collège.

1 - Le Principal :

Le Principal dirige l'établissement et organise le travail de tous les adultes. En SEGPA, le directeur suit la scolarité des élèves.

2 - Le Principal-adjoint : il seconde le Principal sur le plan des relations entre élèves, parents et professeurs

3 - La gestionnaire :

C'est la personne qui s'occupe de la gestion financière du collège, de son budget. Par exemple, elle reçoit les chèques pour la cantine, achète les fournitures et les manuels scolaires, fait remplacer le matériel trop vieux ...

4 - L'infirmier :

Il soigne, dans l'urgence, les gros et les petits bobos et prête une oreille attentive aux soucis des élèves. Si nécessaire, il dirige le malade vers un médecin.

5 - Les assistantes sociales :

Elles assurent une permanence régulière au collège. Grâce à leur faculté d'écoute et leur connaissance des règlements, elles répondent à tous les problèmes sociaux ou financiers que rencontrent les élèves et leurs familles.

6 - Le ou la C.P.E. (Conseiller principal d'Education) :

Il ou elle est responsable de la Vie Scolaire. Son rôle est de veiller à ce que tout se passe bien dans le collège, en dehors des cours. Aidé par les surveillants, le (la) CPE est là pour faciliter la vie des élèves dans la cour, à la cantine, en salle de permanence, (contrôle des entrées et sorties des élèves du collège, soutien scolaire, prise en charge des élèves en permanence...Il veille au respect du règlement, informe les élèves de l'absence d'un professeur, les aide dans leurs démarches ou problèmes personnels et scolaires, anime certains clubs du foyer éducatif. Le dialogue avec les élèves et leur information lui permettent de déceler rapidement tout problème social.

7 - Les assistants d'éducation

Leur intervention est précieuse partout où le besoin se fait sentir. Aide aux devoirs, surveillance, animation d'un club...

III - Découvrir des règles

Le collège est un petit monde de plusieurs centaines de personnes. Pour que tout se passe bien, que tous arrivent à travailler ensemble, il y a des règles à respecter. Elles sont écrites dans le REGLEMENT INTERIEUR. Signer le règlement intérieur, c'est un engagement : accepter de respecter les règles du collège.

LE CAHIER DE TEXTE permet de bien organiser son travail. A la fin de chaque cours, l'élève écrit les leçons à apprendre et les devoirs à faire, éventuellement, le matériel qu'il faudra apporter spécialement pour un cours.

L'EMPLOI DU TEMPS : les heures de cours et les numéros de salle y sont indiqués pour chaque discipline.

LES MANUELS SCOLAIRES sont prêtés aux élèves pour l'année scolaire. En cas de dégradation ou perte, une somme forfaitaire est réclamée à la fin de l'année scolaire. Le jour de la rentrée scolaire.

les élèves reçoivent UN CARNET DE CORRESPONDANCE qui a pour but de faciliter la correspondance, la communication entre la famille et le collège. Les élèves doivent toujours avoir ce carnet avec eux car on peut le leur réclamer à tout moment. Le professeur principal peut demander aux élèves de noter sur leur carnet différentes informations destinées aux parents (ex : sorties prévues, absences de professeurs en stage, report de cours, réunion...). Le Principal, le Principal-adjoint, les Professeurs, le CPE, les assistants d'éducation écrivent quelquefois dans le carnet de correspondance un mot concernant le travail, le comportement de l'élève.

IV - Découvrir de nouvelles responsabilités

Les élèves ont une part de responsabilité dans ce qui se passe au collège. Ils ont la possibilité de se faire entendre

par l'intermédiaire des délégués. Délégué : élève élu par sa classe, pour représenter l'ensemble de ses camarades. Le vote des délégués est important : on choisit ceux qui sont les plus capables d'intervenir au nom de toute la classe. Les délégués (2 délégués par classe) sont les porte-parole des élèves, vis-à-vis de l'administration et du Professeur Principal, notamment au moment des conseils de classe. Par exemple, si un élève a des problèmes, il peut en parler aux délégués qui expliqueront aux professeurs les raisons de ses difficultés. Les délégués ont la possibilité de parler de problèmes collectifs : problèmes de discipline, violence, etc



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.